

Le Travailleur Lot-&-Garonne

Pour de nouvelles perspectives donnons de la force aux mobilisations



Hebdomadaire de la fédération du Parti communiste français - 96^e année - 1,20

Sommaire

en bref p 2 et 3

Loto - Gens du voyage -
Honoraires médicaux - Parti
communiste - Costes récidiviste

à mon avis p 3

actu p 4 à 6

Carte scolaire - Laïcité - 9 avril

locale p 7

Casteljaloux - Agen - Marmande -
Villeneuve-sur-Lot

culture p 8

Musique - Cirque -

Marmande

Le show fait flop



Carte scolaire Zones rurales sacrifiées



LAÏCITÉ



Laïcité Un combat d'aujourd'hui



Technopole Une délégation à Paris

Dépassements d'honoraires

En 2011, les dépassements d'honoraires médicaux ont explosé au point d'atteindre un montant de 2,4 milliards d'euros. Les complémentaires prenaient en charge 800 millions d'euros. Elles ne sont pas tenues à rembourser tout ou partie des dépassements d'honoraires et de nombreuses mutuelles ne le font pas. Riches ou pauvres, nous pouvons

être, un jour, confrontés au recours à la chirurgie du cristallin (cataracte). Il est judicieux de faire établir des devis mais souvent les personnes à faibles revenus ne peuvent pas se rendre chez un ophtalmologiste qui pratique des tarifs « raisonnables ». Le Gouvernement préconise dans des accords datant de 2012 que les dépassements d'honoraires n'excèdent pas un montant supérieur à 150 % du tarif de la Sécurité sociale. En fait, cette décision valide définitivement cette pratique inacceptable car le principe même des dépassements d'honoraires est incompatible avec le droit de la santé pour tous. La nouvelle loi de santé ne revient pas sur ces dépassements d'honoraires qui vont continuer à mettre un frein à ce droit. ■

Marie Renée **Gérard**

Costes récidive

Décidément, chasser le naturel, il revient toujours au galop. Habitué des sorties stigmatisantes, le député Jean-Louis Costes a de nouveau fait des siennes en traitant les

ans naissait la Sécurité sociale conformément aux vœux du programme du CNR dont les acquis doivent être toujours défendus. **Le PCF souhaite honorer toute la Résistance** et « appelle ses militantes et militants, les citoyennes et citoyens, jeunes et moins jeunes à se rassembler, à organiser devant la place de la mairie, au cimetière, devant une plaque commémorative, devant une plaque de rue... des cérémonies et des initiatives dans toute la France, pour rendre hommage aux résistantes et résistants qui ont combattu pour des jours heureux ». ■

27 mai Honorer la Résistance

Le 27 mai est la journée nationale de la Résistance. Elle est la date anniversaire de la création du CNR et de l'unification de la Résistance. Elle prend cette année un relief tout particulier, parce que c'est le 70^e anniversaire de la victoire contre le nazisme et parce que le président de la République a décidé d'accueillir au Panthéon quatre héros et martyrs de la Résistance: Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette et Jean Zay.

Parce que la grave crise traversée par l'Europe et la poussée des forces d'extrême droite, notamment en France, appellent à faire vivre les valeurs progressistes de la Résistance. **Parce qu'il y a soixante-dix**

Laplume Loto citoyen

Le collectif de défense de la ligne routière Condom Agen tient son traditionnel loto à Laplume le 21 avril prochain. Vingt années d'action et d'activité guident le collectif de défense avec un rôle particulier, imprégné de citoyenneté, pour les usagers mais aussi en développant un partenariat important, dans lequel figure le journal **le ravaillleur** et ses fidèles lecteurs. Le bénéfice de ce rendez-vous du mois d'avril vient renforcer l'apport des usagers au fonctionnement de la ligne. ■

Vous êtes attendus très nombreux:

mardi 21 avril à 21 h00
salle du foyer rural à Laplume

Jacques **Farré**

Famille albanaise

RESF 47 dénonce l'attitude de la préfecture de Lot-et-Garonne qui refuse un hébergement à une famille albanaise dont la procédure de demande de papiers est toujours en cours. En dépit des mobilisations, de la signature de nombreuses pétitions et d'une véritable chaîne de solidarité, le préfet reste inflexible. Il faut rappeler que cette famille a le droit d'être sur notre territoire jusqu'à la fin des procédures en cours, mais que l'interdiction de travailler les met dans l'impossibilité

syndicalistes de Métal-temple de « voleurs et d'alcooliques ». On se souvient que lorsqu'il était conseiller général, il ne manquait aucune occasion pour vilipender les « assistés »: chômeurs et bénéficiaires. Devenu parlementaire sur les décomptes du scandale Cahuzac, il est vrai qu'il ne brille pas pour son bilan de maire de Fumel, ni de président de communautés de communes. À défaut d'actions, il préfère parler fort. ■

Gens du voyage

L'accueil des gens du voyage fait souvent l'objet de débats polémiques. C'est particulièrement le cas quand il est question des aires d'accueil, notamment leur localisation. La maison de l'Europe organise un après-midi thématique autour de la culture tzigane intitulée: « **Nos voisins Tziganes... culture et accueil** », vendredi 17 avril, au cinéma Les Montreurs d'images, à Agen. Elle doit permettre aux élus des trois agglomérations lot-et-garonnaises de rencontrer des experts

ayant œuvré dans le domaine de l'accueil des gens du voyage, d'échanger sur leurs expériences mutuelles et d'envisager des perspectives. L'après-midi s'ouvrira à 15h00 par une conférence-débat sur le thème « **Gens du voyage: accueil et perspectives** »

Elle sera animée par D. Careil, chargé de mission Aquitanis, C. Chasseriaud, membre de la fédération nationale des associations d'accueil de réinsertion sociale et Paola Paravano, membre de l'ANAS (association

nationale des assistants de service social, responsable de l'élaboration du schéma départemental des gens du voyage des Pyrénées-Atlantiques).

Séance cinéma

A 17h30, le film « **Mange tes morts** » de Jean Charles Hue, sera projeté à destination des élus et techniciens des trois agglomérations. La séance sera aussi ouverte au public. À 19h00, le groupe Tarab donnera un concert et des danses tziganes seront présentées par la troupe Orient'Art. Enfin, à 20h30, le film « **Spartacus et Cassandra** » de Ioanis Nuguét, sera diffusé. ■

d'assumer eux-mêmes leur logement et leur subsistance. Pour RESF 47 « cette contradiction est extrême-
ment injuste et bafoue le principe d'égalité sur le territoire (droit au logement) ». ■

cratique. Le président ukrainien, Porochenko, (soutenu par Bruxelles et Washington), tente ainsi de limiter l'influence, encore grande, du Parti communiste ukrainien, alors qu'il laisse se développer les violences de nombreux groupuscules d'extrême droite. ■

Ukraine Parti communiste censuré

Le Parlement ukrainien, à majorité de droite et d'extrême droite, vient d'interdire au parti communiste ukrainien toute propagande, c'est-à-dire tout moyen d'expression démocratique.

Le président ukrainien, Porochenko, (soutenu par Bruxelles et Washington), tente ainsi de limiter l'influence, encore grande, du Parti communiste ukrainien, alors qu'il laisse se développer les violences de nombreux groupuscules d'extrême droite. ■

Technopole Agen-Garonne

Mardi 14 avril, une délégation représentant des élus locaux, des parlementaires, différents syndicats agricoles et des organisations environnementales et citoyennes a été reçue au ministère de l'Écologie. La volonté commune était d'alerter le Gouvernement sur le projet de la technopole Agen-Garonne (TAG), une zone industrielle et logistique qui risque de bétonner plus de 200 hectares de terres fertiles et irriguées de l'Agglomération d'Agen. La délégation a demandé à l'État d'annuler la déclaration d'utilité publique de ce projet qui menace l'équilibre économique, écologique et budgétaire du territoire et bafoue les principes élémentaires de la concertation et de la démocratie locale. Lors de cette rencontre, les membres ont pu présenter en détail les différentes problématiques que soulève ce projet:

- artificialisation accélérée du territoire
- gaspillage massif d'espaces alors que des zones ne sont pas remplies dans l'agglomération agenaise
- déni de démocratie
- installation sur les terres les plus fertiles du département
- sur-dimensionnement du projet et risque de déplacements d'entreprises. ■

Le Travailleur du Lot-et-Garonne
fondé par **Renaud Jean**, premier député communiste de France
directrice de la publication: **Jacqueline Debord** - rédacteur en chef: **Nicolas Lucmarie** - rédaction: **Michel Ceruti, Lysiane Chantre Edmond Coëdelo, Roger Dejean, Jean-Claude François, Marie-Renée Gérard, Daniel Heinrich, Monique Mirande, Guy Rauzières, Claude Vaccari**
édité et imprimé par **SARL Le Travailleur du Sud-Ouest**
18, rue Jules Ferry 47 006 Agen
Tél. **05 53 66 82 59** - Fax 05 53 47 61 01
letravailleur@orange.fr
CCP 1309 19X Bordeaux 2^e trimestre 2015 - ISSN 1627-2471 - CPPAP N° 0615 C 86962

à mon
avis

Points d'appui

Le nouveau paysage politique est très lourd de dangers: « radicalisation » de la droite, une abstention qui exprime déceptions et frustrations, un sentiment d'impuissance... L'attente de changements est toujours là. En Lot-et-Garonne, malgré des pronostics défavorables à la gauche, celle-ci s'est maintenue et s'est renforcée en nombre d'élus, notamment de nos amis Raymond Girardi et Hélène Laulan. Nombreux à gauche étaient heureux de cette victoire face à la droite et à son extrême à laquelle le PCF, par son positionnement, a pleinement contribué. Ce succès doit constituer un point d'appui en vue de poursuivre et renforcer l'action pour faire reculer les injustices, les inégalités... Les communistes seront vigilants aux actes pour que le Département réponde aux besoins de sa population, notamment la plus fragile. Le 9 avril, des centaines de milliers de voix se sont unies contre l'austérité imposée par le gouvernement et le grand patronat. Cette mobilisation ouvre de nouvelles perspectives et le PCF appelle à donner de la force à tous les mouvements et luttes dans des objectifs concrets sur l'école, la création d'emploi, les salaires, les retraites, la qualité de vie, l'hôpital public, les moyens pour les collectivités, la justice sociale, lutte contre les inégalités... Et pour être efficace, il faut être entendu. Autant de thèmes pour une construction unitaire ancrée sur la vie, pour ouvrir une perspective durable face à cette droite radicalisée et aux choix des néolibéraux actuels. Les prochains grands rendez-vous pour donner de la force à cette démarche, seront le 1^{er} Mai, au rassemblement à Agen... les 13 et 14 juin à la fête de Feugarolles. ■

Michel Ceruti

École Rural délaissé

Nous l'évoquons la semaine dernière, la carte scolaire 2015 a été dévoilée avec la création de dix postes.

Le 8 avril dernier se tenait le conseil départemental de l'Éducation nationale qui devait valider cette carte. Au terme de cette réunion, le syndicat SNUipp-FSU 47 dénonce la politique de moyens constants. En effet, les dix-neuf ouvertures de classes envisagées sont entièrement financées par des fermetures, ce qui ne permet pas de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves. Ainsi, dix écoles

sont menacées de perdre une classe à la rentrée. Le syndicat insiste sur les conséquences pour le milieu rural: très peu de postes RASED, pas de nouveaux dispositifs de scolarisation des moins de trois ans... Il estime que cela constitue: « un désengagement de l'État envers les territoires ruraux qui risque de provoquer un sentiment d'abandon ». Le groupe de la majorité du conseil départemental s'est déclaré

« solidaire des élus locaux, des enseignants et des parents d'élèves et fait le choix de rejeter le projet de carte scolaire présenté lors du CDEN du 8 avril, considérant que celui-ci n'était pas satisfaisant ». ■

Point de vue

Le 9 avril doit être le début de mouvements massifs (le premier mai est dans quinze jours) afin d'améliorer la vie de nous tous. Tous les secteurs de l'économie et des services publics ont leurs propres revendications qui se sont exprimé le 9. À mon avis, elles doivent être traitées collectivement car elles nous concernent tous. Une autre tâche nous incombe: convaincre les syndicats réformistes des réalités que nous vivons tous et ne plus les accepter. C'est tous ensemble que nous pourrions mettre en œuvre un projet commun du vivre ensemble, de tisser du lien social, de donner de l'espoir et, ainsi, repousser les fausses solutions du FN. C'est urgent de rassembler bien plus et bien mieux que ce que nous avons fait jusqu'à présent! ■

Marie Renée **Gérard**

La laïcité face aux défis d'aujourd'hui

Jean-Paul Scot, historien, sera présent en Lot-et-Garonne pour une conférence-débat, vendredi 22 mai, 20 h 00, à Monflanquin (salle Aquitaine - place des arcades). Nous publions des extraits d'un texte qu'il a publié dans l'Humanité en janvier 2015. Dans ce dernier, il rappelle avec fermeté combien la laïcité, qu'il était de bon ton de « ringardiser » il y a peu, est plus que jamais à l'ordre du jour. Mais encore ne faut-il pas la confondre avec un vague « respect » envers les religions qui vise à bâillonner toute critique, ni avec une prétendue « laïcité européenne » ou « accommodante » qui reviendrait à s'aligner sur de nombreux pays où une législation sur le blasphème est en vigueur.



Charb, Cabu, Wolinski et Charlie Hebdo ont-ils été châtiés pour avoir blasphémé? Non! Ils ont été assassinés pour avoir défendu, par l'humour mais jusqu'au sacrifice, la liberté de conscience, de pensée et d'expression critiques contre tous les obscurantismes, tous les fanatismes, tous les intégrismes religieux et politiques. Ils n'ont pas été

massacrés par des musulmans, fussent-ils radicaux, mais par des terroristes barbares et fascisants.

Blasphème

En France, le dernier supplicé pour blasphème date de 1766 car ce délit n'existe plus depuis la Révolution. L'article 10 de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 stipule: « Nul ne

peut être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. ». Le délit de blasphème, comme celui de régicide, fut rétabli par la monarchie restaurée en 1815 mais abrogé dans les années 1830. La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse, le supprime définitivement, même si « la provocation aux crimes et aux délits » et « l'incitation à la haine et à la violence » restent susceptibles de poursuites et de sanctions. Ce qui peut être sanctionné par la loi, c'est l'injure ou la diffamation de personnes ou de groupes de personnes. Le blasphème a été défini par l'Église catholique comme

Journée du 9 avril Une mobilisation réussie

Plus de 300 000 salariés ont répondu à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires à l'occasion de la journée nationale d'action du 9 avril dernier. Près de 86 rassemblements étaient organisés dans toute la France. Il s'agit de la première manifestation d'envergure d'une colère croissante, avec un contenu radicalement différent de celui qui s'est exprimé dans les urnes pour prôner la politique du pire.

Les manifestants ont exprimé leurs exigences revendicatives en matière de salaire et de pension, d'emploi, d'amélioration des conditions de travail et

de la protection sociale, mais aussi pour un développement des services publics qui réponde aux besoins des populations. Ils ont donc clairement



affiché aujourd'hui, leur opposition aux politiques d'austérité conduites par le gouvernement et inspirées par le patronat, MEDEF en tête. La balle est aujourd'hui dans le camp du Gouvernement et du patronat qui doivent enten-

dre le message et les exigences sociales exprimées. Différents dispositifs mis en place par le Gouvernement sont clairement visés par les manifestants : les différentes lois « *sécurisation de l'emploi* » ou « *Macron* », (suite page 6)

« tout propos ou acte irrespectueux contre Dieu » et comme « une défaillance dans l'expression de la foi ». La notion de blasphème n'a donc de sens que du point de vue des religions... En République laïque et démocratique, le blasphème n'existe pas. Punir les blasphèmes et réduire les hérésies n'aboutit qu'à mettre les croyants en contradiction avec leurs religions de vérité et d'amour.

Religion et États
Voilà pourquoi les philosophes des Lumières ont dénié aux religions le droit d'imposer leurs dogmes à toute la société, aux croyants d'imposer leurs croyances aux agnostiques et aux athées. Les normes politiques et civiles doivent être déliées, séparées, indépendantes des normes religieuses. La justice publique n'a pas à faire respecter les dogmes religieux. La liberté de blasphémer est un droit découlant de la liberté de

pensée et d'expression. La liberté de pensée est absolue ou elle n'est pas... Certains prétendent, aujourd'hui, qu'il faudrait limiter la critique des religions au nom du respect qui leur serait dû en raison des fonctions qu'elles assurent dans la société et qui peuvent favoriser l'intégration et maintenir la paix civile. En 1991, Mgr Lustiger demandait la pénalisation de publications antireligieuses au nom du « respect d'autrui » et d'« atteinte grave au pacte social ». Le député UMP, Raoult proposa en 2006 le rétablissement du délit de blasphème. N. Sarkozy entendit répondre « *aux attentes des grandes religions* » pour des raisons d'intégration sociale et de sécurité intérieure. Des néo-cléricaux invoquent un alignement sur une « *laïcité européenne* ». Il est vrai que le délit de blasphème subsiste plus ou moins dans le code pénal de nombre d'États de l'Union européenne...

Tolérance et laïcité

Il ne faudrait donc pas confondre tolérance et laïcité. La tolérance est une concession du prince à certains sujets, de l'État à des communautés, pas la reconnaissance d'un droit naturel, plein et entier, égal pour tous les citoyens et irrévocable. Jaurès, qui n'appréciait pas un certain anticléricalisme grossier mais qui respectait absolument la liberté de critique, ne s'y trompait pas : « *Nous ne sommes pas, disait-il en 1910, le parti de la tolérance – c'est un mot que Mirabeau avait raison de dénoncer comme insuffisant, comme injurieux même pour les doctrines des autres – Nous n'avons pas de la tolérance, mais nous avons, à l'égard de toutes les doctrines, le respect mutuel de la personnalité humaine et de*

l'esprit qui s'y développe. »
Le respect est dû aux personnes, aux croyants, pas aux croyances, pas aux religions qui sont à soumettre à la critique de la raison et de la science, du rire et de l'humour. ■



(suite de la page 5)
les cadeaux faits au patronat à travers le pacte de responsabilité et le CICE...

D'autres rendez-vous importants sont prévus afin de permettre l'amplification de cette mobilisation et l'engagement des salariés actifs, retraités et privés d'emploi.

Rassemblements locaux

- 150 participants du Lot-et-Garonne (quatre cars) à la manifestation à Bor-

deaux (10000 participants);

- 250 participants à 10h30 place de la préfecture à l'appel de FO, FSU et Solidaires; présence de militants CGT;

- 150 participants à la Porte du Pin à 11 h 30 sur l'appel de la CGT des territoriaux d'Agen. Les deux manifestations agenaises ont convergé vers la place de la mairie d'Agen où un casse-croûte fraternel s'est organisé. ■

À noter sur les agendas

le 1^{er} Mai avec le muguet de la fédération de Lot-et-Garonne

le vendredi 22 mai
20h00 salle Aquitaine, place des arcades
« la laïcité face au défi d'aujourd'hui »
avec Jean-Paul Scot, historien

le mercredi 27 mai
journée nationale de la Résistance

les 13 et 14 juin la fête de Feugarolles

Salariés et retraités mobilisés

À l'appel unitaire de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires, l'union locale de Casteljalous avait rassemblé une dizaine de salariés et retraités pour rejoindre le défilé de plusieurs milliers de manifestants qui ont arpenté pendant presque deux heures les grandes artères de la capitale d'Aquitaine. Un car venant de Fumel était également de la partie. Le pique-nique, concocté par Sylvie et Alain et pris sur l'aire des Landes, tombait bien, à 14h30... Nous avons tous l'estomac en bas des talons. ■

Jean-Claude François



Pique-nique au retour de la manifestation à Bordeaux contre l'austérité gouvernementale et européenne.

Histoire de cogiter un peu...

À propos de L'enfer de Berroughia

Dans l'article de la semaine dernière, j'ai parlé des soldats du contingent qui ont été victimes de tortures pendant la guerre d'Algérie; notamment de ceux qui ont subi la « pelote » et le « tombeau », au bagne de Timfouchi.

À Berrouaghia, à une centaine de kilomètres au sud d'Alger, c'était « l'enfer des prisons », selon l'expression d'Alban Liechti qui y fut enfermé. Dès leur arrivée, les soldats étaient menottés, enchaînés et roués de coups par des prisonniers de droit commun auxquels on avait promis une réduction de peine, en échange de ce rôle de tortionnaires. Le cas de Jean Ferrugia, un pied-noir, mérite particulièrement d'être cité. Condamné à la prison à perpétuité pour son combat en faveur de l'indépendance de l'Algérie, il fut interné à Berroughia.

Tout jeune, Jean Ferrugia avait déjà été emprisonné en

tant que résistant. C'était à la centrale d'Eysses (Villeneuve-sur-Lot). Et, ayant participé au soulèvement des détenus, en 1943, il fut déporté à Dachau. De Berroughia, il réussit à transmettre une lettre à ses anciens compagnons de déportation, dans laquelle il dénonçait la torture. Cette lettre fut publiée en France, ce qui obligea le Gouvernement à diligenter une enquête.

C'est le Secours populaire français qui, le premier, a révélé au public les sévices infligés à ces soldats. Et c'est également le Secours populaire qui a lancé une carte pétition à adresser au président de la République, pour exiger la libération d'Alban Liechti. Comme ce dernier, une quarantaine d'appelés, tous communistes, ont été condamnés pour avoir refusé de porter les armes contre un peuple en lutte pour son indépendance.

« Au milieu des armes, les lois sont silencieuses » (Cicéron). Même dans la patrie des Droits de l'homme dont certains dirigeants continuent aujourd'hui à donner des leçons au monde entier. ■

Edmond Coëdelo

Agen

La fin du mirage Dionis

Lundi 13 avril se tenait un conseil municipal avec à l'ordre du jour le vote du budget primitif. À cette occasion, la majorité de Jean Dionis du Séjour a acté ce qui était déjà clair depuis des mois, à savoir qu'elle ne tiendrait pas ses engagements de campagne pris devant les Agenais. En effet, depuis des semaines, le maire et son adjoint aux finances répètent à toutes les occasions que les caisses sont vides, la faute à la baisse des dotations de l'État. Après avoir vendu du rêve, la majorité

Villeneuvois

Pôle de santé le 9 avril

Devant l'ampleur de la mobilisation, la direction de l'hôpital assigne les grévistes à leurs postes de travail pour les empêcher

assène: il faut couper dans les dépenses de fonctionnement pour garantir des capacités d'investissement. Dans les faits, cela se traduit par des conditions salariales qui se dévalorisent, des effectifs qui baissent faute de non-remplacement des agents, des services qui se dégradent et des tarifs qui augmentent pour les Agenais. La brutalité de l'État face aux collectivités sert parfaitement la volonté de l'équipe de Jean Dionis de réduire l'action des services auprès des Agenais, au profit d'équipements de prestige et d'investissements inutiles. ■

d'user de leur droit de grève. À treize heures, assemblée générale des personnels du public et du privé, délégation de masse auprès des directions (RH) de l'hôpital et de la clinique sur les questions d'emplois et de salaires. Pour sa part, face à la grève, la direction du pôle ne décolère pas et « *pète les plombs* » au point de rechercher désormais le syndicat qui voudra bien signer un protocole pour interdire le droit de grève au personnel du privé!...

C'est une méconnaissance totale du Code du travail du droit de grève.

Quant au directeur de la clinique, celui-ci a brillé par son absence, il avait sans doute mieux à faire que de rencontrer des grévistes!... La colère étant toujours mauvaise conseillère, il vaudrait mieux ouvrir des négociations pour mettre l'emploi et les salaires au cœur du Pôle de santé du Villeneuvois. ■

Marmande

Le show fait flop

À grand renfort de publicité, de panneaux d'affichages, d'interviews presse... le maire a invité les élus et la population à un conseil municipal extraordinaire interactif, avec un « *en direct* » des internautes pour présenter son projet de mandature. Pour cela, une séance à grand renfort de moyens était organisée: écran extérieur installé, mobilisation des services et des conseillers de quartiers. La réunion a duré quatre heures avec seulement quatre réactions d'internautes: c'est de la pure communication. Michel Ceruti a d'emblée dénoncé les effets d'annonce: réduire des moyens et annoncer que l'on va faire mieux. Il a souligné que le maire ne se battait pas pour obtenir le gel de la baisse des dotations (400 000 euros) et qu'il privait la ville de 200 000 euros d'impôts fonciers (environ 20 euros par ménage).

Enfin, il a décliné les renoncements et les approximations:

- projet multimodal autour de la gare (avec passerelle et parking) qui faisait partie des projets de la précédente majorité,

M. Benquet essaie d'en récupérer la paternité;

- non-application de l'obligation de 20 % de logement social pour le promoteur qui a racheté le bâtiment des « *Nouvelles galeries* » pour en faire des studios pour des personnes âgées;

- un diagnostic de la politique culturelle de l'ancienne majorité fait par un cabinet qui présente la « *démocratisation culturelle* » de Jean Vilar, comme de l'élitisme de masse. Il s'agit d'un procès à charge, ce qu'a dénoncé Anne Mahieu, ancienne adjointe à la culture.

Enfin, Michel Ceruti a rappelé que pour réduire les inégalités, il fallait revenir sur la décision d'augmenter de 200 % le prix de la journée du bus de 1 à 3 euros ou de 0,5 à 1 euro. Le maire a rétorqué: « *ils n'ont qu'à faire des abonnements, ça coûte moins cher* ». Au contraire, selon l'élue communiste, on pourrait intégrer le quotient familial ou revoir à la hausse la taxe transport pour les entreprises les plus importantes dont le taux est le plus bas... « *Là encore, la mobilisation et le rapport des forces seront salutaires* », selon Michel Ceruti. ■

Casteljaloux*

Friches industrielles

Plus de cinq hectares de friches industrielles (ancienne usine de bois Gillet) dans la ville de Casteljaloux, la municipalité laisse l'eau passer sous les ponts... Comme si la commune n'avait aucun intérêt à s'occuper de la question du devenir de cet espace. Ce dernier, situé en centre-ville et donnant sur l'une des principales avenues, représente pourtant une surface très importante. Pourquoi ne pas y implanter, par exemple, une cité avec plusieurs résidences locatives qui pourraient accueillir des populations nouvelles dans des conditions attrayantes? Ceci est réalisable même si la ville doit emprunter sur quarante ou cinquante ans pour l'acquérir et avoir ainsi la maîtrise des constructions à venir. ■

Jean-Claude François

Marché aux fleurs

plantes conseils expositions

vente

Nérac
9 & 10 mai
2015

Orléans, Berry, Auvergne et France du Centre

www.nerac.fr

nérac

Centre culturel André-Malraux • Agen

GENS DE CIRQUE

Photographies d'Antoine DUBROUX
et

La grande histoire du cirque au travers de
documents d'archives • affiches • objets
• costumes • photographies

EXPOSITION DU 16 AVRIL AU 12 JUIN 2015

Centre culturel André-Malraux • 6, rue Ledru Rollin • Agen
centre.culturel@agen.fr • 05 53 66 54 92

L'ARTI Show

14-17 MAI 2015
FESTIVAL DES MUSIQUES D'ICI ET DU MONDE

ACCOR- -DÉONS NOUS À TRENTELS

#12

DUO JACQUES DUPRIEZ PHILIPPE HACARDIAUX
NOGUET ROBERT QUARTET
DUO MERIMA KLJUČO MIROSLAV TADIĆ
MARKKU LEPISTÖ TRIO, TOUCAS TRIO VASCO

05 53 41 60 05
HTTP://ACCORDEON.CATFAMILIE.COM

CRÉATION ET MISE EN COULEUR
RÔGER LOURET

AGEN CENTRE DES CONGRÈS
7 ET 8 MAI 2015

3 REPRÉSENTATIONS EXCEPTIONNELLES

LES ANNÉES BALADINS'

+ DE 300 TUBES
ET + DE 25 ARTISTES

Réservations : 05 56 48 26 26 / www.box.fr
Points de vente : Box office, Fnac, Carrefour, Auchan, Cultura, Leclerc

LOT-ET-GARONNE
Le Département

AGEN VS SECTION PALOISE
Dimanche 26 avril - 15h05 - Stade Armandie

Rendez-vous en
BODEGA FERRASSE
« MIDI/MINUIT »
avec l'équipe du

Musique - Tapas - Cocktails
ENTREE LIBRE

Réservations : agen-rugby.com ou 05.53.98.12.64